

Question 02 :

Il est exigé de transmettre la soumission électroniquement au représentant.

À quelle adresse courriel doit-on transmettre la soumission électronique? Quelle est la taille maximale (Mo) que nous pouvons transmettre à cette adresse? Que doit-on faire si la taille de la soumission (Mo) dépasse la capacité de transmission

Réponse 02 :

La transmission de la soumission ne se fait pas par courrier électronique mais bien par l'envoi physique sur un support de format CD ou DVD d'une copie complète en format électronique avec la version 2003 (ou antérieure) de Microsoft Office (MS Word et Excel).

Également le soumissionnaire doit fournir un original signé version papier et non relié.